

Arrêté n° 25-157 portant nomination à la direction de l'équipe de recherche Louis Josserand (ELJ)

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 713-1 ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

Vu les statuts de l'équipe de recherche Louis Josserand, notamment leur article 8 ;

Vu la proposition du conseil de gestion de l'équipe de recherche Louis Josserand en date du 17 janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable du doyen de la faculté de droit en date du 20 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission de la recherche du conseil académique de l'université Jean Moulin en date du 20 mai 2025,

Arrête

Article 1 – Madame Christine BIDAUD et Monsieur Thibault GOUJON-BÉTHAN, professeurs des universités, sont nommés codirecteurs de l'équipe de recherche Louis Josserand à compter du 17 janvier 2025 pour la durée du mandat (5 ans), soit jusqu'au 16 janvier 2030.

Article 2 - Le présent arrêté entre en vigueur au 17 janvier 2025.

Article 3 – Le directeur général des services de l'université Jean Moulin est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 18 juin 2025,

Le président de l'université Jean Moulin,

Pour le président de l'Université Gilles BONNETA Moulin Lyon 3 at par délégation, e directeur de cabinet Marc BONINCHI